

soutenant le dit bras, le tout aussi d'argent doré vermeil, dans lequel bras et reliquaire est le bras saint Vincent, pesant 48 marcs. Ledit reliquaire vient d'estre fait de l'argenterie donnée par le feu sieur Eustode de Busseulde Molina, auquel sont attachées les armes du dit sieur, en relief. » On y trouve aussi « une crosse d'argent ' ayant six pierres, pesant dix marc?, aux armes du Chapitre, « Le chef non parachevé de saint Jean-Baptiste pesant neuf marcs quatre onces. »

Les vêtements sacerdotaux sont des plus nombreux; on mentionne 27 mitres dont « l'une en broderie de perles, avec doubleure de satin rouge, garnie en dessus de plusieurs grosses pierres estant dans un estuy de cuir noir, acheptée par le Chapitre en la vente des meubles du feu sieur archevêque d'Epinac. »

Cet inventaire mentionne aussi diverses tapisseries<sup>2</sup> dont

<sup>1</sup> Il est à noter que cette crosse est la seule qui figure dans les inventaires qui nous restent et dans les registres capitulaires.

<sup>2</sup> Le 11 juillet 1624, le Chapitre avait commandé « une belle tapisserie de haute lisse pour le chœur » (Reg. cap., liv. LXVI, f. 93).

Le 19 janvier 1638, le Chapitre décide « qu'on fera faire pour le chœur une belle grande tapisserie, selon la dignité de l'église où sera, d'un côté, la vie de saint Jean-Baptiste, et de l'autre, celle de saint Etienne. (Reg. cap. » 1. LXXXJV, p. 250).

Le 22 mars 1653, le Doyen annonce que le cardinal-archevêque, grand aumônier de France lui a fait remettre des parements d'autel, une chapelle, une chasuble, des tuniques, une étole, des mainpules, une mitre, des coussins, en toile d'argent et broderie d'or aux armes, du feu roi Louis XIII dont il fjit présent à l'église (Reg. cap., liv. xciv, f. 314).

En 1700 et 1701, le Chapitre commande un encensoir et un bougeoir d'argent pour le grand chœur, des chandeliers, des chaînes et le fleuron de la grande croix, ainsi que des burettes. Je ne parlerai pas ici des nombreux ornements que la cathédrale a achetés successivement selon ses besoins, ce serait long et fastidieux. Quoique faits souvent de riches étoffes, l'art n'y avait rien à y voir, le temps était passé où on les ornait de lames d'or, ciselés et de pierres précieuses. Le Chapitre n'était pas riche; il était même obligé par économie d'avoir recours aux religieuses des couvents pour le raccommodage de ses ornements. C'est ainsi qu'en 1719, il chargea les religieuses de saint Benoît de raccommoder l'ornement qui provenait du cardinal Richelieu, archevêque de Lyon, ce qui coûta cependant 500 livres plus l'or tiré des pièces hors d'usage et qu'on avait brülées. Les ornements du cardinal avaient été achetés 1200 livres.

En 1736, cependant, le Chapitre dut faire une forte dépense pour l'achat, par M. le comte de Chemi, *d'ornements blancs richement brodes*, mais il décida en même temps, « que ces ornements ne serviraient en tout ou en partie qu'aux jours de Pâques, de la fête de saint Jean Baptiste, de l'Assomption et de l'Immaculée-Conception ou par une époque distinctive à l'église de Lyon, où sonne la grosse cloche. Lesquels ornements seront dénommés l'ornement du grand Jubilé » (Reg. cap., liv. CLX, f. 6 ).